

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL5

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	100 000	0
Concours spécifiques et administration	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros du programme 122 « concours spécifiques et administration », action 02 « administration des relations avec les collectivités territoriales » vers le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », action 01 « soutien aux projets des communes et groupements de communes ».

Le transfert opéré est symbolique.

La crise sanitaire a eu des conséquences sur les finances des communes. A Béziers, l'impact de la crise est estimé à 3 millions d'euros.

Il revient donc à l'État de les soutenir.